



Vente de terrain en indivision

Par sylvie70

Bonjour,

Je suis en indivision sur 2 hectares de parcelle non agricoles dans le lot, je souhaite vendre mes parts et sortir de l'indivision, (nous sommes 3 en indivision).

Ce sont des parcelles au bord de route.

J'aimerais connaître la procédure afin de me diriger vers les bonnes personnes pour sortir de cette indivision.

J'ai vu qu'il y a des agences qui propose le rachat de parcelle, mais je doute que ce soit aussi simple.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Le plus simple sera de vendre à un de vos coïndivisaires, qui auront de toute façon un droit de préemption.

Vous pouvez aussi envisager de partager le tout et que chacun dispose de sa parcelle à sa guise.

J'ai vu qu'il y a des agences qui propose le rachat de parcelle, mais je doute que ce soit aussi simple. Si vous êtes le seul à vouloir vendre vos parts, vous pouvez en effet trouver des sociétés spécialisés.

Le mécanisme est bel et bien d'une simplicité enfantine : vous vendez à la société à un prix dérisoire, et celle-ci s'arrange ensuite pour faire son bénéfice. Le "loup" est dans le prix de vente.

Et ces sociétés ne rachètent bien évidemment que des parts de biens ayant une certaine valeur, afin de pouvoir faire une plus-value intéressante.

Juridiquement, il est aussi possible de prendre un avocat pour lancer une procédure de partage judiciaire, qui aboutira à une vente aux enchères judiciaires ou si possible un partage avec attribution de lots par tirage au sort.

Si la valeur des parcelles est dérisoire, vous pouvez aussi envisager une donation à vos coïndivisaires.

Par sylvie70

Merci pour votre réponse qui m'a bien éclaircie.

Cordialement

Par sylvie70

Bonjour,

j aimerais savoir quelle est la démarches à suivre si je décide de faire une donation à mes coïndivisaires ?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Pour une donation d'une part de terrain, un notaire est indispensable.

Par sylvie70

Merci beaucoup pour votre réponse

Bonne fin de journée